

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 9 MARS 2017

portant nomination du jury du concours externe de technicien d'art de classe normale, métiers de la céramique, spécialité « céramique », organisé au titre de l'année 2017

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2012-230 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des technicien(ne)s d'art ainsi que la composition des jurys ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2014 modifié fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 1er février 2017 autorisant, au titre de l'année 2017, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement dans le corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Sylvie WATELET, conservatrice en chef du patrimoine, responsable de la filière archéologique, département restauration, centre de recherche et de restauration des musées de France, est désignée en qualité de présidente de jury du concours externe de technicien d'art de classe normale, des métiers de la céramique, spécialité « céramique », organisé au titre de l'année

2017.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Damien LUCAS, chef de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « céramique », assistant de la directrice de la création et de la production, Cité de la céramique de Sèvres,
- Monsieur Jean BRENTERCH, technicien d'art de classe normale, métiers de la céramique, spécialité « céramique », Cité de la céramique de Sèvres,
- Madame Julie DUPONT, technicienne d'art de classe supérieure, métiers de la céramique, spécialité « céramique », service décoration, Cité de la céramique de Sèvres.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Monsieur Damien LUCAS, chef de travaux d'art, branche professionnelle création contemporaine », domaine d'activité « céramique », assistant de la directrice de la création et de la production, cité de la céramique de Sèvres.

Article 3

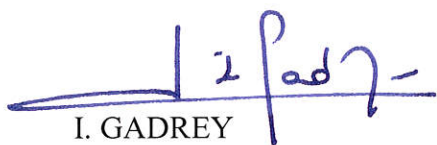
Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le - 9 MARS 2017

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,


I. GADREY